LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SURF

EN QUELQUES MOTS

La Fédération Française de Surf est une association à but non lucratif, créée en 1964, ayant délégation de pouvoirs du Ministère des Sports, pour organiser, développer, réglementer la pratique du surf (et disciplines associées) et d'assurer les formations aux métiers du surf.

FÉDÉRATION FRANÇAISE SURF 1964

SES FORMATIONS

SPORTIVES

° Brevet d'initiateur fédéral

° Brevet d'entraineur de club

° Brevet de juge fédéral

SOCIÉTALES

° Formation Handi Surf

° Formation Surfeur-Sauveur

° Formation Surf Santé

QUAND NOUS LA VERSER ?

Avant le 31 Mai 2022

COMMENT NOUS ATTRIBUER VOTRE TAXE

1 13 % de votre taxe versée directement à l'établissement de votre choix

2 Remplir le bordereau et l'adresser directement à la FFS

Organisme de formation de la Fédération Française de Surf
123 Boulevard de la Dune, 40150 Hossegor

3 Choisissez le mode de versement, chèque ou virement

LE MOT DU PRÉSIDENT



« La préparation de nos futurs entraineurs et éducateurs est une de nos priorités.

Le versement de cette taxe d'apprentissage à la FFSurf, permet chaque année la formation des encadrants, entraîneurs et éducateurs sportifs.

La qualité de la prise en charge des pratiquants réguliers et saisonniers en découlent de ses enjeux »

masse salariale brut x 0,68 %

87 % *Reversée à votre OPCO de branche*

13 % *Versée directement à la Fédération Française de Surf*

ILS ONT ÉTÉ FORMÉS PAR LA FFSURF :
Pauline Ado / Antoine DELPERO / Andy CRIERE / Patrick BEVEN / Benjamin SANCHIS / Joséphine COSTES / Vincent DUVIGNAC